Commune d'Auzeville-Tolosane

Département
de la Haute-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Jeudi 11 septembre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS
DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025
A 20H30

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 16 Juillet 2025

2. Compte-rendu des décisions du maire prises (depuis le dernier conseil et décisions précédentes qui n'avaient pas fait l'objet d'informations)

3. Education :

3.1 Tarifs restauration scolaire et accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)

3.2 Convention avec la commune de Castanet-Tolosan pour l'utilisation de créneaux scolaires 2025/2026

3.3 Convention avec l'Université Jean Jaurès pour l'interprétariat Langues des signes 2025/2026

4. Finances :

4.1. Validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

4.2 Attribution de compensation

4.3 Garantie d'emprunt pour le remboursement de prêt souscrit par la SA Les Chalets

5. Social : Avis sur la Convention Intercommunale d'Attribution du SICOVAL (CIL)

6. Urbanisme :

6.1 Achat de la parcelle AP184 pour installer les services techniques

6.2 Sollicitation de l'aide aux Maires Bâtisseurs

6.3 Cession d'une bande de 5m aux riverains du lotissement Caszalot de la parcelle AB 9 Secteur Argento

6.4 Cession d'une bande de terre prise sur l'espace vert public cadastré AP 25

6.5 Cessions des lots à bâtir sur la parcelle AD 607 Lotissement Le Triangle

7. Travaux : Rénovation du coffret de commande TCSP H

8. <u>Culture :</u> Convention d'objectifs avec le Département de la Haute-Garonne pour le développement de la lecture publique 2024-2029

9. Vœux pour soutenir nos petites lignes régionales

10. Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières

11.Avenant à la convention d'occupation de locaux liés aux activités du SICOVAL

12. Compte-rendu du conseil de communauté du SICOVAL du lundi 8 septembre 2025

13. Questions et communications diverses

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :	Mesdames et Messieurs : Dominique Lagarde, Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Bakhta Kelafi, Sylvia Rennes, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Luca Sereni, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Laurent Guerlou (arrivé à 20h39), Jean-Claude Maurel, Michel Burillo, Christelle Kieny, Alexandre Jurado, Jean-Luc Dieudonné, Bernard Boudières et Christelle Turroque
Absents excusés :	Mesdames Isabelle Nguyen Dai, Marie-Caroline Chauvet, Farida Vincent, Marie-Armelle de Bouteiller et Annie Sinaud Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai
Pouvoirs :	Madame Isabelle Nguyen Dai à Madame Alice Mellac Madame Marie-Caroline Chauvet à Madame Sylvia Rennes Madame Farida Vincent à Monsieur Jean-Claude Maurel Madame Marie-Armelle de Bouteiller à Monsieur Alexandre Jurado Madame Annie Sinaud à Monsieur Bernard Boudières Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai à Monsieur Jean-Louis Malliet
Secrétaire de séance :	Madame Christelle Kieny

<u>Délibération N°20250901</u> : <u>TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIES A L'ECOLE (ALAE)</u>

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins deux voix contre (Madame Kelafi et Monsieur Druilhe), approuve le règlement présenté pour les Accueils de Loisirs Associés à l'École et la Restauration à compter du 1er septembre 2025 ainsi que les tarifs associés.

<u>Délibération N°20250902 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN POUR L'UTILISATION DE CRENEAUX SCOLAIRES 2025/2026</u>

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- d'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

<u>Délibération N°20250903 : CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE JEAN JAURES POUR L'INTERPRETARIAT LANGUES DES SIGNES 2025/2026</u>

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2025/2026.

Délibération : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 juin 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment, à signer toute pièce en la matière.

Délibération N°20250904 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- approuve les montants des enveloppes de travaux d'investissement de la voirie tels qu'ils apparaissent en annexe 4 ;
- approuve les montants des travaux de fonctionnement de la voirie pour le balayage, le fauchage et l'entretien mutualisé de la voirie tels qu'ils apparaissent en annexes 4 et 5 ;
- approuve l'extinction de la dette des communes pour le financement de la voirie communale antérieure à 2023 en annexe 6 ;
- approuve les montants des AC 2025 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;
- verse ou prélève au SICOVAL le montant de l'attribution de compensation 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération N°20250905 : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE REMBOURSEMENT DE PRET SOUSCRIT PAR LA S.A. LES CHALETS

➥ Après en avoir délibéré,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE (31) accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 451 947,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 173759 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 135 584,10 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :
Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Délibération n°20250906 : AVIS SUR LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DU SICOVAL (CIL)

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à donner un avis favorable sur la Convention Intercommunale d'Attribution du SICOVAL lors de la Conférence Intercommunale du Logement ;

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la Convention Intercommunale d'Attribution de la Communauté d'agglomération, fixant les engagements des partenaires pour la période 2025-2030, jointe en annexe.

Délibération : ACHAT DE LA PARCELLE AP184 POUR INSTALLER LES SERVICES TECHNIQUES

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :
- l'acquisition de ce bien au prix de 795 000 € et d'y ajouter les frais d'agence et de notaire ;
- Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération N°20250907 : SOLLICITATION DE L'AIDE AUX MAIRES BATISSEURS

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise à rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à Monsieur le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26e du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des services de l'État l'aide aux maires bâtisseurs,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N°20250908 : CESSION D'UNE BANDE DE 5 METRES AUX RIVERAINS DU LOTISSEMENT CASZALOT DE LA PARCELLE AB 9 SECTEUR ARGENTO

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la vente de ces parcelles aux riverains du lotissement « Caszalot » aux prix déterminés et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces ventes.

Délibération N°20250909 : CESSION D'UNE BANDE DE TERRE PRISE SUR L'ESPACE VERT PUBLIC CADASTRE AP 25

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :
- la vente de cette parcelle au prix déterminé ;
- Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Délibération N°20250910 : CESSIONS DES LOTS A BATIR SUR LA PARCELLE AD 607 LOTISSEMENT LE TRIANGLE

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- autorise la vente des quatre lots aux prix déterminés ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces ventes.

Délibération N°20250911 : RENOVATION DU COFFRET DE COMMANDE TCSP H

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres, imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Délibération N°20250912 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2024-2029

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- D'autoriser le partenariat entre la Commune d'Auzeville-Tolosane et le Conseil départemental dans le cadre de l'accompagnement au développement de la lecture publique,
- D'accepter les termes de la convention d'objectifs entre la Commune d'Auzeville-Tolosane et

le Conseil départemental pour la période 2025-2029, annexée à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à cette convention,
- D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération N°20250913 : VŒUX POUR SOUTENIR NOS PETITES LIGNES REGIONALES

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1 :
Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires.

Article 2 :
Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité.

Article 3 :
Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

Article 4 :
Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Délibération N°20250914 : SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR L'INCENDIE DES CORBIERES

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- approuve ce soutien financier de 1 000 €,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION N°202509015 : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX LIES AUX ACTIVITES DU SICOVAL

➥ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif à la convention d'occupation de locaux lié aux activités du SICOVAL.

Affichée en mairie le 24 septembre 2025 et publiée à compter du 24 septembre 2025.